

Nomination, consommation
Notes dans la perspective de la préparation du séminaire I.-A. de juin à Montpellier
par T. Perlès

Par la question posée sur la nomination, la psychanalyse se révèle comme le lieu d'où puisse être interrogée la consistance d'une société de consommation.

I) Dans le Littré, on peut lire les définitions suivantes :

Nomination : 1. Action de nommer à quelque emploi ; 2. Effet de cette action ; 3. Droit de nommer à un emploi, à une dignité ; 4. Anciennement, action de nommer, de donner des noms.

Consommation : 1. Achèvement, accomplissement ; 2. En matière bénéficiaire, épuisement du droit qu'un patron, laïc ou ecclésiastique, a de nommer à un bénéfice 1. Les provisions 2 d'un bénéfice font pour cette fois la consommation du droit d'un collateur 3. Etc.

Consommer : 1. Achever, accomplir ; 2. Terme de droit. Consommer son droit, se dit lorsque le droit qu'on a à quelque chose a son effet. Le collateur d'un bénéfice a consommé son droit, lorsqu'il a fait la nomination de quelqu'un. R. La langue a pendant quelque temps hésité entre consommer et consumer, prenant ces deux verbes l'un pour l'autre. (...) Aujourd'hui on distingue exactement ces deux verbes de cette façon : consommer suppose une destruction utile, employée à quelque usage, à quelque fin, tandis que consumer ne présente qu'une destruction pure et simple, abstraction faite de tout autre rapport. (C'est moi qui souligne.)

II) Le bénéfice : c'est « proprement » ce à quoi on nomme. Qui nomme, qui, à quoi ? Trois questions dans lesquelles – comme par intrusion, sinon par effraction dans l'inconscient institutionnel, pointant son refoulé « originaire » – s'introduit la psychanalyse... et les psychanalystes, n'en sauraient-ils rien ou n'en voudrait-il rien savoir (déli et honte, deux concepts dont l'articulation est à penser).

Ce sur quoi porte la nomination passe par la notion de bénéfice.

Bénéfice : bene-fice, il s'agit du bien fait, et partant de la jouissance.

D'entrée de jeu paraît le père, mort, bien sûr, mais surtout tué, assassiné : le père comme celui qui confisque les jouissances à son seul profit. C'est son exclusion (sa destitution assassine) qui fonde le lien social. Le corps du roi : toute l'« économie politique », soit la distribution sociale de la jouissance des biens, est fondée là-dessus.

Ainsi Lacan pouvait-il écrire : « Disposer de ses biens [...], c'est avoir le droit d'en priver les autres.

Il est inutile, je pense, que je vous fasse toucher du doigt que c'est bien autour de cela que se joue le destin historique. Toute la question est de savoir à quel moment on peut envisager que ce processus aura son terme. Car bien entendu cette fonction du bien engendre une dialectique. Je veux dire que le pouvoir d'en priver les autres, voilà un lien très fort d'où va surgir l'autre comme tel. [...] Mais l'important est de savoir que le privateur est une

fonction imaginaire. C'est le petit autre, le semblable, celui qui est donné dans ce rapport à demi enraciné dans le naturel qu'est le stade du miroir, mais tel qu'il se présente à nous là où les choses s'articulent au niveau du symbolique. C'est un fait d'expérience dont il faut que vous vous souveniez constamment dans l'analyse - ce qui s'appelle défendre ses biens n'est qu'une seule et même chose que ce qui s'appelle se défendre soi-même d'en jouir.

La dimension du bien dresse une muraille puissante sur la voie de notre désir. C'est même la première à laquelle nous avons, à chaque instant et toujours, affaire 4. » (Je souligne). Ce que nous avons à pratiquer, c'est la reconnaissance de la fonction du corps qui jouit, des modalités de cette jouissance, et la nomination du bénéficiaire à cette jouissance. Ce serait comme consommer son droit de psychanalyste. Un tel « droit » existe-t-il ? Il serait aujourd'hui très menacé par le droit même. Le concevoir sous une forme laïque n'est pas la moindre des nouveautés. Nous y reviendrons.

La fonction du corps qui jouit, c'est là que dans la cure analytique apparaît la problématique de l'objet partiel et du fantasme (on bat un enfant, bel exemple, emblématique à tous égards, des problématiques de la nomination, côté « qui, bat qui ? », à quoi ajouter « au nom de qui/quoi ? », et que dans l'institution apparaît la dimension du politique, dans toute sa violence.

L'institution analytique, l'association des analystes, n'est qu'une des institutions concernées, mais intéressante particulièrement en ceci qu'elle recueille quasiment en direct les effets, les résidus des résistances à la psychanalyse dans les cures, voire encore qu'elle assure leur promotion institutionnelle, voire leur offre un statut à l'ombre duquel elles prospèrent, jusqu'à produire connivence et identification.

Et les deux niveaux sont à penser dans leur indissociable articulation pour nous, au moment du passage et de la transmission, en tant qu'on y qui prend ou non le risque de produire un discours en rupture avec la parodie de discours ; moment du passage à la pratique de la psychanalyse, dans son rapport à la fin de l'analyse (la passe), comme temps de la « formation » (plutôt monstration, actualisation) du psychanalyste et de la psychanalyse.

III) « Y a-t-il un enseignement de Lacan susceptible de dégager la psychanalyse de ce qui la relativise, à savoir quelque prédicat que ce soit, même le lacanien ? [phrase qui a une histoire que nous reprendrons] (...) Les associations d'analystes ont souvent reproduit les modes de fonctionnement des institutions politiques (présidentialismes, dictatures prétoriennes, monarchies populaires), prenant la forme des écoles autoritaires, hiérarchisées et élitistes puisque coûteuses. Bien que l'expérience argentine et uruguayenne aient apporté un travail riche d'élaboration sur la question, la force de l'institutionnalisation n'a pas arrêté pourtant de faire des ravages. (...) L'initiative de La Convergence est un symptôme de l'emprise institutionnelle en Amérique Latine, mais elle questionne sous le même ordre nos propres institutions. » (Lucia Ibañez-Marques, « À propos de la Convergence »).

La référence à l'expérience argentine et uruguayenne est accompagnée d'une note qui mentionne Maria Langer et la revue *Cuestionamos*, celle-là même par laquelle est arrivée de scandale de l'affaire Kemper-Cobernite-Lobo, que le livre d'Helena Viana-Besserman (Ne le dites à personne) détaille, dans un tableau qui dépeint l'existence de sociétés psychanalytiques conformes au principe de la torture qui règle toute la vie politique brésilienne d'alors. Le rapport à l'objet partiel pris en compte à l'échelle du corps torturé – il y a toujours, quelque part, un corps qu'on torture – qui en sature d'emblée l'énigme, à laquelle elle donne en même temps son cadre : fils barbelés, ou caves. Il est très remarquable de noter

la revendication qui s'empare fort justement de Viana-Besserman tout au long de son livre, quant à l'exercice de son droit de nomination dans cette affaire.

Consommer une rupture ou une séparation, pour être, humain, responsable de sa parole : ça supposera d'user du droit de nommer la cause de son désir, d'en produire et d'en déconstruire la fiction.

La dimension de scandale qui s'attache à cette fonction du corps en tant qu'il en faut qui jouisse, ainsi que l'écriture de cette jouissance, voilà qui noue le singulier et le collectif à un degré tel que ça ne peut que provoquer l'effroi et le recul : le motus plutôt que la nomination.

IV) La psychanalyse est le seul lieu où puisse être mise en question la possibilité même, la consistance d'une « société de consommation ». Mais en ce lieu de la psychanalyse, les psychanalystes assument-ils la question ? s'y maintiennent-ils ? quelles sont les conditions ?

Ça passe par user du droit de nommer (i.e. consommer son droit), de nommer les partenaires de la jouissance : qui, de son droit consommé, « épuisé », nomme à la jouissance ? Puis, qui se trouve ainsi nommé à la jouissance ? Enfin, de quel corps est-il joui ?

(Mais ici, ça glisse, comme dirait Bataille : de quel corps a-t-il été joui ? Puis : où sont les corps disparus, les corps manquants ? les traces, la mémoire ?... Car il y a, à ce jeu des places, occasions de substitution : mais à un moment, ça s'arrête : où ? Pourquoi ? Quel travail de la pensée – de la mémoire – peut-il se faire sur l'absence de traces ?).

Nous allons voir ceci, que si la psychanalyse existe, c'est du fait de ce que nous pourrions qualifier comme défaillance des institutions ; mais aussi qu'à soi seule, cette approche, incontournable, au sens fort d'une obligation à remplir, ne suffit pas à rendre compte de l'éthique à laquelle la psychanalyse se doit, et qui n'est pas la sienne, comme on le laisse trop souvent entendre.

La psychanalyse est une pratique de repérage et de nomination des places – j'en articule trois – de la jouissance.

Mais – et ça, prenons-le comme un constat –, c'est aussi une pratique d'où s'apprend quelque chose de l'horreur devant la nomination, une pratique qui, autrement dit, oblige à considérer ce qu'il en est de la haine de cette nomination. Sinon il n'y aurait pas eu de psychanalyse.

Qu'est-ce que le psychanalyste consomme ? À quel titre le fait-il ? C'est au titre de l'existence du texte. Rêves, lapsus (la psy ?), mots d'esprit : énonciations.

La lumière que suit notre recherche c'est en effet de situer la nomination dans la perspective de la consommation. Le psychanalyste consomme du texte, il consomme par le texte.

« Faute d'institution... » La psychanalyse en effet se situe à partir de ce défaut, de cette mise à mal des institutions, dans un contexte donc nécessairement historique, à l'égard duquel elle est dans une dépendance serrée.

(Par parenthèse, on conçoit l'inanité du slogan « Il faut sauver la psychanalyse » : à la place de la psychanalyse, il y aura toujours quelque chose, tant qu'il y aura du texte...)

Qu'est-ce que l'institution ? je propose cette définition : c'est ce qui prend les devants sur le texte, c'est ce qui pré-scrit le texte. Il s'agit d'un pré- de temporalité. Pourtant, le texte est sans doute premier, puisque c'est lui la cause de l'institution. Mais l'institution pré-scrit, c'est à dire qu'elle double le texte, au sens où elle peut être dite le double du texte, mais aussi au sens d'Achille doublant la tortue. On sait bien que d'une certaine manière jamais Achille ne

double la tortue : ce paradoxe de Xénon, paradoxe logique, pour indiquer ici que cette antécédence du pré-, de l'institution sur le texte qui pourtant la cause, est une affaire de temps logique. Car le texte ne conclut pas, tandis que la pré-scripture est l'anticipation, la hâte de conclure même. De cette précipitation témoigne sans doute la définition de la consommation comme épuisement d'un droit. C'est la hâte de fermer par une conclusion, en terme de privation et de distribution, les questions ouvertes par le texte, et déployées par certaines pratiques du texte.

À partir de Lacan nous pouvons penser la privation comme une invention historique. La privation, c'est le mode du jouir bourgeois, libéral (porté à son extrême, jusqu'à en inverser quelques termes, dans l'égalité révolutionnaire, du fait de son rapport si particulier à la jouissance comme privilège). Mais peut-être faut-il élargir ces vues : la privation comme Lacan la présente – se défendre soi-même la jouissance de biens/défendre à autrui d'en jouir – décrit aussi bien le lien social de type totémique par exemple. C'est le moment où sont disjoints le privé et le jouisseur. Comme tel, c'est un moment tout à la fois historique et mythique qui se répète et se réinvente sans cesse : tout du moins est-il toujours à réinventer devant les collusions des deux places du privé et du jouisseur – collusions qui ne manquent pas d'apparaître à tel ou tel niveau de l'organisation sociale, et la mettent à mal.

La question est alors celle-ci : de ce qui se passe alors que le privé (privé/(se) privé) devient jouisseur ? Car c'est tout simplement hors droit que ça se passe. Ceci, toutes les structures le disent. Ainsi, de penser que le mode de jouissance socialisé par la privation nécessite de ne pas nommer celles qui ont effectivement cours sur les corps, ceci peut faire entendre l'hystérie.

Une fois les institutions du lien social inventées, les consommations réglées, la pratique textuelle – d'où peuvent être nommées les jouissances – se trouve contrôlée à tout pré-texte, et surtout haïe.

La haine de la pratique du texte inscrit comme traces, fait duo avec la passion d'un corps à jouir.

Ces corps à jouir sont renouvelés par l'histoire, ils le sont par l'écriture de la science : toute autre que le texte de traces inscrites est l'écriture du corps économique, biologique. La science se définit comme production d'une écriture spécifique, celle des nombres, des variables et des constantes, des opérations et des formules, à partir de quoi il y a du nouveau quant au corps et à la jouissance, un nouveau tel que défaille, sur ce front, le lien social et les institutions. C'est extrêmement sensible à la rencontre du droit et des bio-pouvoirs (par exemple Claire Ambroselli, Le Comité d'Éthique, puf, 1990, p. 81-82 et 87) : ainsi du texte de la loi du 29 juillet 1994 « relative au respect du corps humain », qui paraît sinon enterrer, du moins programmer l'anéantissement du droit de la personne. La lecture de ce texte de loi nous fait assister à une véritable capitulation du droit devant les bio-pouvoirs.

L'institution sociale fait médiation entre deux « pratiques » du lieu de l'Autre (l'« inconscient »), l'une avec sa recherche de jouissance, « interdite », l'autre comme pratique textuelle, respectueuse du texte et de la dimension de la lettre. Cette opposition se redouble à l'intérieur de la chose institutionnelle, entre un droit positif, qui légifère sur les jouissances, et des principes éthiques supérieurs (tel le droit d'asile pour l'étranger). La modernité, celle dont naît la psychanalyse, c'est la faillite de la dimension institutionnelle, c'est-à-dire la disparition de cette médiation.

Pendant ce temps ça jouit chez Le Pen, ça jouit dans les familles dé-légalisées, rendues à des valeurs primitives de domination, de pureté, là où toute tradition textuelle a disparu.

Car à côté de cette parodie de « société de consommation », ça jouit quand même dans le social. La consommation (consumation ?) n'est pas là où on le dit. Elle est, sérieuse, dans l'horreur. La « société de consommation » est le masque d'une consommation à la fois clandestine (qui ne supporte pas son attribut essentiel, la nomination) et qui est pourtant dûment organisée, in broad day light, au grand jour, avec ses règles, son « droit », ses polices. La psychanalyse, (si elle) nomme au titre de la consommation, fait scandale (sa « pratique de l'inconscient » est pratique ouverte sur la nomination d'une machinerie de consommation).

Elle bouscule les représentations singulières du collectif (les représentations du collectif à l'œuvre en chaque singularité).

Limites pour la psychanalyse : elles se rencontrent comme un certain rapport, une certaine dépendance à l'égard du discours social effectif, qui permet ou pas quelque chose d'une réflexion singulière : soutien, miroir, incitation. Discours éventuellement occasion d'actualisation de l'inconscient, ou non. Comment les résistances à la psychanalyse (du psychanalyste) s'éprouvent-elles au contact de ces limites, comment en jouent-elles, éventuellement dans le sens de s'y renforcer, dans le transfert, dans la transmission, dans les institutions 5 ?

« Y a-t-il un enseignement de Lacan susceptible de dégager la psychanalyse de ce qui la relativise, à savoir quelque prédicat que ce soit, même le lacanien ? »

Il s'agit d'un propos d'André Rondepierre, d'une certaine façon détourné par L. Ibañes-M. dans le contexte de la « Convergence » (voir plus haut, chapitre III) : le sens que Rondepierre lui affecte pour cette psychanalyse qui serait dégagée de ce qui la relativise, à la nomination d'analyse freudienne.

La psychanalyse est relative au malaise dans la civilisation, elle est relative à l'Histoire et à la mémoire de l'Histoire. Une nomination qui vise à dégager la psychanalyse de ce qui la relativise, c'est une nomination qui ampute : (comme il apparaît bien avec (psych-) analyse). Quel est cet acte ? À quelle étrange fonction de méconnaissance nomme-t-il la psychanalyse ? Appliqué à la situation de la psychanalyse dans ce moment du projet de Convergence lacanienne, un tel propos fait rentrer l'Histoire dans l'ombre, il casse le nécessaire miroir (« psyché ») que l'Histoire est pour la psychanalyse (les psychanalystes et les psychanalysants). Quand de ne pas nommer les jouissances effectives, sociales expose au risque de s'y soumettre de quelque manière : la pratique institutionnalisée de la torture érigée en principe d'organisation politique.

Certes, dit-on communément, « la France et les démocraties occidentales ne sont pas la même chose que les dictatures... » Comme si on pouvait considérer que le corps social ait trouvé à se sortir de l'état de sidération où l'ont plongé les crimes nazis. Comme si – depuis lors ? – cette affirmation-ci ne venait pas déplacer radicalement le sens de celle-là, comme si surtout était tout simplement envisageable l'existence d'une société humaine dont la politique se définirait indépendamment de la question de la jouissance et de sa distribution dans le « corps social ». Dès lors on ne fait rien d'autre que d'en user soi-même, si on ne se met pas à la tâche de la nommer, et ceci ne peut se faire sans apporter la considération la plus attentive à ce qui relativise la psychanalyse, comme pratique inscrite dans le social. Ce qui n'a d'ailleurs pas grand rapport avec la sociologie.

V) « Y a-t-il un enseignement de Lacan susceptible de dégager la psychanalyse de ce qui la relativise, à savoir quelque prédicat que ce soit, même le lacanien ? »

Ce propos de Rondepierre a quelque chose d'une énonciation : travaillé par un insu qui en

même temps le fonde. Il est comme telle une phrase énigme, transportée ici et là, en attente de ce que son refoulé soit levé. Donnons le paragraphe en entier (Tribune 1, p. 10) [la partie qui est transcrite de mon fait entre accolades fera l'objet, une autre fois, je l'espère bientôt, d'un commentaire qui doit être à mon sens nécessairement séparé] :

« Il s'agit de savoir si cette sorte de retour à Freud visé par Lacan est rendu possible, après lui, du fait de son enseignement. Y a-t-il un enseignement de Lacan susceptible de dégager la psychanalyse de ce qui la relativise, à savoir quelque prédicat que ce soit, même le lacanien, ou même le terme « freudien » {qui, selon une thèse de Lacan, quand il nomme la Chose, la Chose freudienne, n'a pas à proprement parler fonction de prédicat ; « il y a du Freud dans la Chose, dans la Chose qu'il a nommée » }».

Deux années plus tard, à la fin de la transcription de son exposé sur l'Einfall à Lyon en 1986, Rondepierre y revient, dans une note conclusive :

« – Acte analytique : pas d'autre moyen d'éviter l'inter-minable des situations interpsychologiques, travesties, sous le « psych- », en analyses freudiennes.

– Analyse freudienne : terme que j'ai proposé dans l'intitulé des Cartels Constituants au moment de leur fondation - il m'apparaissait en effet essentiel de « s'entendre » au moins sur la définition de la psychanalyse proprement dite - ; cet exposé a pour propos de rappeler cette définition, de la façon recommandée par Lacan, au moyen d'un retour à Freud, d'une « relativisation » de la psychanalyse à Freud, d'une mise à plat, d'une analyse du plain texte de Freud » [c'est moi qui souligne].

Ce qu'est un plain texte, c'est sans doute l'effet d'une mise à plat, c'est la métaphore de la réduction qui explicite le propos de relativiser – puisqu'il s'agit de sortir la psychanalyse de ce qui la relativise – : un côté shrinker : les CCAF seraient-ils les nouveaux montagnards de la psychanalyse ? Mais si Robespierre voulait planter le décor d'un culte de la raison, qu'en est-il de celui planté par Rondepierre ? Un peu d'ironie nous vient à associer son idée d'un texte de Freud sans inégalité – où diable aller chercher des idées pareilles ! – avec le plainchant, plus connu que le plain texte, mais plus connu encore sous le nom de chant grégorien : voici un prédicat qui, appliqué à Freud, paraît un peu déplacé ! Mais alors serait-ce que le prédicat dont Rondepierre entreprend de débarrasser la psychanalyse freudienne, s'il n'est pas celui de l'Église romaine, serait celui d'hébraïque (jusqu'à voir, avec Anne-Lise Stern, le dessin du candélabre dans ce Y) ?

Quant à la jalousie paranoïaque, selon Freud, elle résulte en définitive de l'«...Überbesetzung des Deutungen des fremden Unbewusten... », « [du] surinvestissement des interprétations de l'inconscient étranger [je souligne] 1 ».

VI) L'étranger est-il objet de nomination dans la cure ? Et l'est-il différemment des modalités mises en œuvre dans le social, où la chose s'aborde à partir du principe selon quoi : le privé de jouissance n'est pas le jouisseur (voire même : qui jouit ne peut interdire la jouissance) ? La nomination de l'étranger dans une actualité récurrente sourd de là : l'étranger, y est le nom donné à ce qui représente la jouissance quand même. D'où le suicidaire là-dedans, lorsque l'anathème est lancé, car dans la désignation de l'étranger, c'est soi-même qu'on vise. Mais d'où aussi le droit d'asile : c'est ce qui dit qu'au-delà du droit positif, il y a un droit supérieur, qui a pu s'appuyer sur la religion, selon quoi la société doit se préserver d'elle-même, au titre de l'amour du prochain.

Le retour du thème a quelque chose de lancinant. La mainmise de l'État répugne au respect, sacré, d'un droit réservé comme tel pour l'étranger.

Qu'en dit la psychanalyse, de son expérience ? Freud, parlant dans son livre de son livre, et en général des rapports d'un auteur à son œuvre : « l'œuvre réussit comme elle peut et se campe souvent vis-à-vis de l'auteur comme une chose indépendante, voire étrangère [je souligne] 5. » On entrevoit de fait deux statuts de l'étranger à soi sous cet angle fondamental du déchet : celui qui se nomme dans un rapport « de soi à soi », où quelque chose se détache, et cet autre, déchet de n'avoir donné lieu à aucune nomination. Tel, l'homme déchu dans « l'horreur économique » 6.

Pour une base de discussion, le texte qui circule en ce moment dans l'inter-associatif : À vos mémoires, citoyens ! [texte joint dans ce courrier].

J'ajoute ceci : la psychanalyse consomme son droit dans la perspective de la levée des amnésies infantiles. Chemin faisant, que serait une psychanalyse qui tairait les points de désolation qui s'y rencontrent – comme des miroirs brisés dans la mémoire des hommes ?

T. Perlès

1. « Bénéfice : 1 : Service, bienfait. 2 : Dans l'histoire du Moyen Âge, partie des terres conquises dans les Gaules qui fut distribuée par les princes barbares entre les principaux de leurs hommes. 3 : Charge spirituelle, accompagnée d'un certain revenu, que l'Église donne à un homme, qui est tonsuré ou dans les ordres, afin de servir Dieu ou l'Église. 4 : Gains, profits. 5 : Nom que les Juifs d'Amsterdam donnent aux diamants de rebuts. »
2. « Provision : au pluriel : Lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est conféré à quelqu'un. »
3. « Collateur : Celui qui avait le droit de conférer un bénéfice. »